

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Amiens, le 1 février 2018

MONSIEUR LE PRESIDENT
SANTERRE SIEP
BUREAU DDE
1 RUE D'ASSEL
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

SANTERRE SAEP

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00084388		Prélevé le : vendredi 19 janvier 2018 à 09h51
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP	par : VINCENT DELATTRE
Installation	UDI	000657	CAIX-GUILLAUCOURT UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001183	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MR TONDELLIER 13 RUE DE LA REPUBLIQUE	
Commune			GENTELLES	

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE L'AISNE, LAON 0204

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00084503

Référence laboratoire : H_CS18.930.5

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

DIVERS MINERAUX

Perchlorate

6,6 µg/L

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00084388)

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Michael NGUYEN